

V. — PRIX DE VENTE DES COMBUSTIBLES LIQUIDES

Prix depuis le 1^{er} juin 1946 :
 pour l'essence, de... 700 fr. par hectolitre
 pour le pétrole, de... 500 —
 pour le gas-oil, de... 450 —
 pour le fuel-oil, de... 375 —

Ces prix sont applicables à tous les produits pris dans un dépôt ou poste de vente géré par une Société distributrice. Tous les frais de transport ou de distribution au delà de ces dépôts ou points de vente sont à la charge de l'acheteur.

Les Chefs de Région fixent, compte tenu des frais de transport et de distribution, le prix de vente qui sera appliqué, dans les centres éloi-

gnés, par les revendeurs détaillants.

A titre de comparaison, voici les prix de base de détail, à l'hectolitre, en France, en Algérie (Alger) et au Maroc :

	ESSENCE	GAS-OIL	PETROLE
France.....	1.975	1.225	1.085
Algérie.....	1.350	950	660
Maroc.....	800	550	600

VI. — ETUDES DE PRÉFABRICATION

Pour les mêmes raisons que dans la Métropole* (rareté de la main-d'œuvre spécialisée et rareté d'un certain nombre de matériaux, longueur d'exécution des constructions normales) les procédés de préfabrication ont attiré l'attention du public et des services administratifs tunisiens.

Un crédit de trois millions a été accordé en septembre 1945 au Service d'Architecture et d'Urbanisme pour l'organisation d'un concours de maisons préfabriquées et l'indemnisation des frais engagés à cette occasion par les entreprises concurrentes.

Quinze entreprises s'étaient faites inscrire pour le concours. Les conditions techniques leur avaient été définies de la façon suivante :

« Les systèmes de construction proposés devront avoir un caractère durable et devront être conçus en se basant sur les conditions atmosphériques locales suivantes :

HIVER

Humidité atmosphérique : 50 %.
 Température minimum : 5° centigrades.
 Vente (vitesse maximum) N.W. : 5 mètres par seconde.

ETE

Humidité atmosphérique : 90 %.
 Température maximum : 35° centigrades.
 Vent : 0.

L'isolation thermique des parois extérieures et de la couverture devra être comparable à celle donnée par un mur de maçonnerie de 0,50 d'épaisseur.

L'imperméabilité des parois extérieures et de la couverture devra être parfaite.

Les systèmes de construction proposés devront utiliser dans la proportion la plus grande possible les matériaux de fabrication locale, et dans une proportion réduite au strict minimum lss matériaux importés d'une façon courante.

L'utilisation de matériaux spéciaux ne pourra être envisagée que si leur importation est garantie à une date précise et d'une façon formelle par les concurrents qui devront fournir toutes justifications demandées.

Les projets types établis par l'Administration seront rigoureusement respectés en ce qui concerne la distribution, y compris les placards, les dimensions intérieures y compris la hauteur qui peut être une hauteur moyenne, la surélévation du sol intérieur par rapport au niveau du sol extérieur, les emplacements et surfaces des ouvertures (portes et fenêtres).

Aucun système de fondations, aucune constitution des parois extérieures, des cloisons, sols, revêtements, n'est imposée, aucune forme, ni mode de couverture non plus. Les concurrents pourront placer des poteaux et des poutres intérieurs qui pourront être apparents, les poteaux devant être obligatoirement disposés contre les cloisons. »

Les délais de construction devraient être précisés par les entrepreneurs, mais ne pas dépasser 60 jours. Les entrepreneurs devaient en outre indiquer les quantités de matériaux entrant dans la construction des habitations, le nombre d'heures de travail nécessaires, ainsi qu'une estimation du prix de revient pour une construction éventuelle en grande série.

Le concours devait être jugé en deux de-

grés : d'abord sur dessins et pièces écrites et ensuite sur l'exécution à un exemplaire du projet d'une maison de quatre pièces avec dépendances.

Sur les six propositions qui ont été faites par écrit, cinq ont été retenues et, au mois d'octobre 1946, le Résident Général a pu visiter quatre maisons type, construites à Tunis dans le quartier du Belvédère.

Voici les caractéristiques des cinq projets qui ont été retenus :

Procédé Agglogyro

(présenté par la Société Satpan)

Prix 680.000 francs. Délai de construction 50 jours. Fondations sur puits. Mur en parpaings spéciaux de ciment. Plancher en béton armé sur hourdis en béton de ciment. Etanchéité asphalte.

Procédé Vuillemin

(présenté par M. A. Saada)

Prix 418.000 francs. Délai de construction 60 jours. Fondations sur radier. Mur et plancher en éléments de 2 à 8 mètres de longueur en béton de ciment centrifugé; le constructeur considère son plancher comme autoétanche; les joints seuls sont garnis de bitume.

Procédé Paris

Prix 500.000 francs. Délai de construction 60 jours. Fondations et clôture non comprises dans le prix. Mur et plancher en éléments de ciment revêtus de céramique. Etanchéité assurée par plomb. Cette maison n'a pu encore être fabriquée en raison des délais demandés pour la confection des moules.

Procédé Mattei

Prix 700.000 francs. Délai de construction 60 jours. Fondations en rigole et clôture comprises dans le prix. Les murs sont faits de deux épaisseurs de plaques de ciment avec des potelets en béton armé placés tous les 110 cms. La couverture est en tuiles de béton armé sur charpente en béton armé.

Procédé Setos

(présenté par MM. Angotti)

Prix 645.000 francs. Délai de construction 60 jours. Fondation en rigole et clôture comprises dans le prix. Ossature en fer plat soudé, remplissage des façades en parpaing composés de 2 briques à 6 trous. Couverture sur charpente métallique en hourdis céramique. Etanchéité assurée en alphalte.

Les prix sont dans l'ensemble approximatifs et semblent devoir être majorés de 50 % environ pour tenir compte des hausses de main-d'œuvre et de matériaux survenues depuis le lancement du concours.

L'entreprise Paris a indiqué un rabais de 5 à 20 % pour la construction en série de 5 à 50 villas et plus.

Les Services de l'Architecture ont maintenant à décider l'utilisation qu'ils pourront faire des projets qui leur ont été présentés. Ce n'est que dans la pratique que l'on pourra juger de l'intérêt de ces diverses méthodes de préfabrication. Il s'agit essentiellement de savoir dans quelle mesure les entrepreneurs pourront s'en tenir aux prix et aux délais qu'ils ont indiqué, et quelle économie de main-d'œuvre et de matériaux leurs projets représentent par rapport à une construction normale. C'est au jour des éventuelles adjudications qu'il sera possible de se faire une première opinion sur ce point.